



RE : La 65eme session de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme (Thème prioritaire : La participation pleine et effective des femmes à la vie publique et à la prise de décision, ainsi que l'élimination de la violence, en vue de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles ; Thème de la revue : L'autonomisation des femmes et le lien avec le développement durable).

Déclaration écrite du Conseil Consultatif Anglican, mars 2021

La Communion Anglicane est la troisième plus grande communion chrétienne du monde, composée de 41 provinces dans 165 pays représentant 85 millions de membres, tous travaillant à divers titres pour transformer les structures injustes de la société, défier la violence, poursuivre la paix et la réconciliation, sauvegarder la création et agir dans un service d'amour. Le Conseil Consultatif Anglican se félicite du thème de la 65eme session de la Commission de la Condition de la Femme.

L'année 2020 a vu une régression généralisée de l'égalité des sexes au monde. La COVID-19 a révélé une "pandémie fantôme" de violence domestique, de nombreuses femmes étant contraintes de s'isoler avec leurs agresseurs. Les impacts socio-économiques ont encore érodé les droits des femmes, entravant les progrès vers les Objectifs de Développement Durable et mettant la vie des femmes et des filles en danger.

La justice et l'égalité des sexes sont inhérentes à notre valeur chrétienne de défense de la dignité humaine, et nos Églises sont un témoignage vivant de notre conviction que tous sont faits égaux à l'image de Dieu et devraient jouir des mêmes libertés et droits. La Communion Anglicane reste déterminée à lutter contre l'érosion des droits des femmes et des filles et à soutenir la vision de l'Agenda 2030 qui consiste à ne laisser aucune personne derrière. Nous soumettons les priorités et recommandations suivantes à la Commission :

S'engager avec les communautés de foi

La foi joue un rôle dans la vie de 80 % de la population mondiale. Les leaders religieux ont un capital social et spirituel et sont souvent considérés par les communautés comme des sources d'information et de soutien, ce qui a été crucial pendant la crise de la COVID-19. Le partenariat avec les acteurs religieux qui influencent positivement et soutiennent leurs communautés est de plus en plus important.

L'augmentation des niveaux de violence domestique et d'insécurité économique, des soins et services de santé inabordables ou inaccessibles et le risque de désinformation constituent une combinaison toxique qui marginalise encore plus les personnes touchées par l'injustice entre les sexes et d'autres formes d'oppression. Les communautés religieuses et les lieux de culte sont souvent au cœur des communautés, offrant un refuge, une éducation et des services qui transforment la vie des individus et s'attaquent aux comportements et attitudes nuisibles. Les églises peuvent exister dans des communautés isolées des autres organisations étatiques et civiques, ce qui en fait des partenaires importants des gouvernements et des organisations internationales pour atteindre toutes les couches de la société, réaliser la justice entre les sexes et faire face à la pandémie de la COVID-19.

La participation pleine et effective des femmes et la prise de décision : une perspective ecclésiastique

Les obstacles à l'inclusion des femmes dans la prise de décision existent dans toute la société et sont exacerbés en temps de crise. Les attitudes, les présupposés, les stéréotypes et les attentes sexospécifiques peuvent influencer les comportements négatifs et imposer un fardeau à tous. ONU Femmes a récemment signalé que les femmes et les filles ont été confrontées à des difficultés particulières lors de la pandémie COVID-19, mais qu'elles sont néanmoins exclues de la prise de décision dans le cadre des efforts de réponse et de rétablissement.

L'inclusion pleine et effective des femmes dans les institutions et les dirigeants est un sujet de conversation actif au sein de nombreuses communautés religieuses, y compris la Communion Anglicane. Les Églises peuvent être des exemples d'inclusion des femmes dans la vie publique et la prise de décision. Le Conseil Consultatif Anglicane s'efforce d'assurer une représentation égale des femmes dans tous les organes décisionnels et, en 2019, des théologiens de six continents ont produit des documents d'étude pour les établissements d'enseignement théologique sur les relations justes entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Les réseaux anglicans renforcent le *leadership* des femmes à différents niveaux des structures ecclésiastiques. Le réseau international des femmes anglicanes est composé d'anglicans de base qui travaillent à la participation égale, à la sécurité et au bien-être des femmes en encourageant les meilleures pratiques et les liens. L'Union des Mères - le mouvement féminin le plus ancien et le plus important du monde avec quatre millions de membres - a ses racines dans la Communion Anglicane et est intégré dans les structures de l'Église. Les paroisses de la Province d'Aotearoa, de la Polynésie et de la Nouvelle-Zélande font participer les jeunes fidèles, en particulier les filles, aux activités de l'Église, y compris aux organes de décision, dès leur plus jeune âge, afin de normaliser l'inclusion des femmes. Les églises fixent également des quotas de représentation des femmes et des filles dans les comités et les postes de direction.

Mettre fin à la violence sexiste : combattre la pandémie de l'ombre

Les femmes et les filles ont été plus vulnérables et ont subi des violences sexistes pendant la pandémie, notamment une augmentation des violences domestiques, des grossesses d'adolescentes et des mariages précoces et forcés. Les acteurs religieux ont pris la responsabilité d'informer les réponses de leurs communautés à ces défis. Par exemple, le secrétariat du Conseil Consultatif Anglicane a publié une ressource intitulée " Violence domestique et COVID-19 " : Comment les Églises peuvent réagir, qui donne aux Églises anglicanes les moyens d'identifier, de soutenir et de résoudre les problèmes de violence domestique.

La lutte et la prévention de la violence sexiste ne sont pas nouvelles pour la Communion Anglicane. Les Églises organisent des ateliers de rétablissement spirituel pour les survivants d'abus ou de traumatismes et fournissent un soutien psychosocial dans les communautés en conflit ou post-conflit. Le Diocèse Anglican de Melbourne a mis en place un programme de prévention primaire visant à donner aux dirigeants et aux communautés ecclésiastiques les moyens de réagir et de contribuer à la prévention de la violence à l'égard des femmes par la formation, le mentorat et la lutte contre les facteurs de violence. L'Église Épiscopale Anglicane du Brésil a publié un manuel sur la prévention et la lutte contre la violence sexiste, qui a été traduit en trois langues et adapté pour une utilisation numérique pendant le confinement. Le Conseil Consultatif Anglicane et l'Union des Mères ont récemment soumis au rapporteur

spécial sur la violence contre les femmes un rapport sur la violence sexiste pendant la pandémie COVID-19.

Les femmes et le développement durable : répondre aux besoins humains

COVID-19 menace d'annuler des années de progrès vers les Objectifs de Développement Durable, et les femmes et les filles seront touchées par les revers dans tous les domaines de l'Agenda 2030. Alors que le travail décent est compromis et que l'insécurité économique des femmes augmente, celles-ci risquent d'assumer une plus grande part de la charge des soins, tant en première ligne en tant que travailleuses essentielles qu'au sein de leur famille, et sont plus sujettes à la violence domestique. Cela risque de repousser les femmes dans des normes de genre et des rôles domestiques régressifs.

L'agenda de développement durable ne peut être réalisé sans le respect des droits des femmes et de la justice pour les femmes. Les anglicans sont appelés à répondre aux besoins humains en servant avec amour et en s'occupant de ceux qui sont le plus laissés au hasard comme le soulignent nos cinq marques de mission. Par l'intermédiaire des églises, des communautés et des agences de développement, les anglicans cherchent à être une bénédiction pour le monde, notamment par nos contributions aux objectifs de développement durable.

La *Women Development and Service Society* du diocèse de Raiwind au Pakistan offre depuis trente et un ans une formation professionnelle et de sage-femme aux jeunes femmes et aux femmes mariées, renforçant ainsi la capacité des femmes à accéder au marché du travail ou à créer leur propre entreprise, apportant un changement transformationnel à leurs familles et à leurs communautés. L'Église Anglicane d'Afrique Australe a organisé une consultation sur les Objectifs de Développement Durable en 2020 afin d'explorer les synergies entre ces objectifs et la mission anglicane. Le résultat a été une résolution appelant tous les diocèses à s'engager davantage dans l'Agenda 2030, en particulier dans la lutte contre la violence sexiste (objectif 5) et le changement climatique (objectif 13).

De nombreux États, y compris les petits États insulaires en développement, sont confrontés à des pandémies concomitantes : le changement climatique et la COVID-19. En 2020, la Mélanésie a connu le cyclone Harold, qui a causé d'importants dégâts et des pertes de vies humaines. L'Église anglicane a activé son centre des opérations d'urgence, nettoyant les débris et déployant des équipes médicales pour sensibiliser les survivants à COVID-19 et les encourager spirituellement. Le changement climatique affecte toutes les parties de la Communion anglicane et constitue une préoccupation centrale dans notre travail de sauvegarde de l'intégrité de la création de Dieu. Il est essentiel de veiller à ce que les femmes, en particulier les femmes autochtones, soient en première ligne des réponses au changement climatique.

Recommandations

Nous demandons instamment aux États membres, aux agences des Nations Unies et à la société civile de le faire :

1. Mettre pleinement en œuvre la déclaration et le programme d'action de Pékin ainsi que tous les autres accords et engagements existants en matière d'égalité entre les sexes et de protection des droits des femmes, sans régression ni exception.

2. Reconnaître le rôle positif des communautés confessionnelles dans l'établissement de relations équitables entre les sexes, la transformation des normes sociales et la réalisation de l'égalité entre les sexes ; les considérer comme des acteurs et partenaires clés dans les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix ainsi que dans la lutte contre les impacts multiformes du COVID-19.
3. Éliminer les obstacles à la représentation pleine et égale des femmes dans les postes de direction et de décision, notamment en mettant fin à la discrimination et aux préjugés sexistes dans les lois, politiques et habitudes locales et nationales, et en éradiquant les pratiques néfastes qui perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles.
4. Investir dans la prévention et la réponse à la violence contre les femmes et les filles, notamment en s'attaquant aux causes profondes sous-jacentes de la violence, comme le patriarcat, la misogynie et la discrimination ; en remettant en question les structures sociétales qui profitent de l'oppression systémique des femmes et des filles ; et en offrant des espaces sûrs et accessibles où les femmes et les filles peuvent chercher refuge et engager des poursuites contre leurs agresseurs.
5. Mettre en œuvre des mesures spéciales et des financements préférentiels pour soutenir les femmes et les filles particulièrement vulnérables au changement climatique, y compris dans les petits États insulaires en développement, en leur offrant des systèmes de protection sociale, une éducation, des possibilités d'emploi et une formation en matière d'adaptation et d'atténuation.
6. Inclure l'Agenda 2030 dans les plans de développement nationaux, en accordant une attention accrue aux besoins des femmes et des filles, en particulier des femmes autochtones et des femmes vivant dans la pauvreté, et renouveler l'engagement en faveur des objectifs de développement durable.